AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

Bulletin N° 103 d'Avril 1969 2 Avril 1969

VIGNE

INFORMATIONS

ACARIOSE - ERINOSE - Les indications du bulletin précédent restent valables.

VERS GRIS - Ces chenilles de noctuelles, qui s'attaquent aux jeunes pousses dès l'éclatement des bourgeons, sévissent encore dans quelques secteurs du Beaujolais. Dans ces secteurs, on effectuera, dès après le débourrement, soit une pulvérisation ou un poudrage des ceps et du sol à leur pied, à base de D.D.T., lindane, toxaphène, heptachlore, chlordane ou aldrine, soit un épandage au pied de granulés ou d'appâts au chlordane, aldrine, dieldrine, heptachlore, lindane, chlordane, toxaphène, D.D.T. ou H.C.H.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Seuls pour l'instant devront être renouvelés les traitements appliqués avant le 23 mars. Traiter les plantations les plus tardives à l'apparition du bouton floral.

TAVELURE DU POMMIER - La maturité des germes d'infection primaire (ascospores) a été accélérée par les pluies abondantes, fréquentes et généralement tièdes du mois de mars. Des contaminations peuvent déjà se produire dans la vallée du Rhône, de Culoz à Donzère, la vallée de l'Isère en aval de Montmélian et les basses vallées affluentes (régions 12, 21, 22, 23, 24, 26, 40, 41, 46, 52, 81, 101, 102, 103, 107, 110, 111, 115, 119, 121, 122, 124, 125, 130, 131, 132, 133, 134, 141, 142, 144 et 147). Dans ces régions, un premier traitement fongicide sera appliqué dès réception si les parties vertes du bouton floral sont apparentes (stade C3), soit à ce stade C3 dans le cas contraire.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Nous rappelons que l'application des traitements précoces conditionne l'efficacité des applications ultérieures.

XYLEBORE - Les conditions favorables aux attaques ne se sont pas encore produites aussi est-il encore temps d'effectuer le traitement dans les plantations sujettes à ce ravageur.

CULTURES DIVERSES

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Cette année, le premier traitement des variétés sensibles devra être appliqué dès réception en raison de la précocité de la maturité des spores.

OIDIUM DU CASSISSIER - La protection devra être maintenue contre cette maladie qui représente maintenant le problème principal dans les régions de production à climat humide (Hte Savoie en particulier.

.../

P56

MELIGETHE DU COLZA - Au premier réchauffement, on doit s'attendre à la fois à une poussée rapide de la végétation et à une sortie massive de cet insecte. Dès que le temps sera favorable, à partir du stade de dégagement du bouton floral, un traitement devra être appliqué à l'aide d'un des produits indiqués sur la liste.

INFORMATIONS GENERALES

UTILISATION DES REFERENCES GEOGRAPHIQUES CHIFFREES - Depuis 1952, la Circonscription Rhône-Alpes a été subdivisée en 117 petites régions climatiques afin de mieux ajuster les conseils de la Station aux conditions locales.

Mais il est évident qu'aucune région ainsi délimitée n'est absolument homogène et des écarts de plusieurs jours peuvent s'y produire dans l'apparition des parasites, notamment en fonction de l'altitude. Il n'est bien entendu pas possible, dans le cadre de ce bulletin, d'entrer dans de tels détails.

Aussi chaque abonné doit-il quelquefois soumettre les conseils précis de dates et de région que nous lui fournissons à une certaine interprétation, mais seulement dans un nombre limité de cas.

Les dates de traitements sont prévues pour les situations (altitude et exposition) les plus chaudes de chaque région, sans toutefois tenir compte des microclimats particuliers (jardins, agglomérations). En ce qui concerne les maladies cryptogamiques, ces dates sont pratiquement intangibles, le refroidissement dû à l'altitude étant compensé par une pluviométrie et une humidité atmosphérique plus élevées.

Le cas des ravageurs (insectes principalement) est plus complexe. Le retard d'évolution de ces derniers est en moyenne de 5 à 6 jours par 100 mètres d'altitude. Ceci serait vrai si la température augmentait au cours de la saison de façon absolument régulière de 0°35 par jour, ce qui n'est jamais le cas. Aussi le décalage des dates de traitement de 5 à 6 jours par 100 mètres n'est-il en fait applicable que lorsque, dans la quinzaine précédente, les variations d'un jour à l'autre ont été de faible amplitude et ne représentent pas au total une hausse très importante du niveau des températures.

Dans le cas assez fréquent où le processus de déclenchement de l'activité du ravageur, qui se situe de 8 à 15 jours avant la date du traitement, a été provoqué par une hausse importante des températures, ce déclenchement s'étend simultanément à une tranche d'altitudes qui couvre pratiquement la totalité de la région concernée. La date indiquée doit alors être strictement respectée.

Ces conditions bioclimatologiques sont souvent précisées dans notre bulletin et nous nous efforcerons à l'avenir de les citer chaque fois que celà s'imposera.

En conséquence nous recommandons plus que jamais à nos abonnés de lire attentivement le texte de nos bulletins avant toute interprétation des conseils apportés.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P.LATARD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L.BOUYX